

## **Fonctionnement :**

### **Où s'adresser ?**

Mairie du Heyden

### **Comment ?**

Constitution du dossier, complété par les pièces à fournir. Attention ! Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

### **Quand ?**

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre

## **Contact :**

Mairie du Heyden  
13 rue Franz Schubert  
tél : 03 88 08 69 72

**Instruction des dossiers sur rendez-vous  
uniquement le lundi, mercredi et vendredi**

### **Plus d'infos sur :**

[selestat.fr](http://selestat.fr) > vie quotidienne et démarches  
> bourse d'aide à la pratique sportive



# **Bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle**

**Sélestat**  
Alsace Centrale

## Objectifs :

Pour aider aux pratiques sportives ou culturelles, une bourse peut être accordée aux jeunes Sélestadiens remplissant les conditions suivantes :

- habiter Sélestat
- les représentants légaux doivent être non-imposables
- avoir moins de 20 ans
- justifier de l'inscription auprès d'un club, d'une association sportive ou culturelle

Il est rappelé que cette aide, plafonnée à 90€, est accordée sous conditions de ressources.

Le critère principal retenu pour l'attribution des bourses est le niveau de revenu déterminé par le quotient familial du demandeur.

Un document précisant le montant de l'aide accordée sera alors délivré par la Mairie du Heyden et transmis aux associations. La famille n'aura plus qu'à régler la différence s'il y a lieu.

## Liste des pièces à fournir :

### ÉTAT-CIVIL

- copie de la carte d'identité du ou des parents
- copie de la carte d'identité du jeune

ou, à défaut :

- livret de famille

### RESSOURCES

- avis de non-imposition
- notification de la CAF
- tous les justificatifs de ressources de la famille (avis de versement Pôle Emploi, fiche de salaire...)

### CHARGES

- facture électricité et/ou gaz
- facture d'eau
- dernière quittance de loyer / tableau d'amortissement du prêt
- assurance habitation (montant annuel ou mensuel)
- justificatif d'inscription auprès de l'association ayant conventionné (*liste des associations disponible auprès de la mairie du Heyden*)